

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5100
22 mars 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 22 MARS 1962 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL

Me référant aux communications, en date des 19 et 21 mars 1962, que je vous ai adressées, j'ai l'honneur d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur une nouvelle série d'actes d'agression et de provocation commis par les forces armées syriennes contre le territoire et les citoyens israéliens. Les faits ci-après se sont produits postérieurement à l'attaque du 20 mars dirigée contre la vedette de police israélienne, à laquelle je faisais allusion dans ma lettre du 21 mars :

1. Le 20 mars, entre 21 heures et 22 heures, des avions à réaction militaires syriens ont envahi l'espace aérien d'Israël dans les régions du lac de Tibériade et de la vallée du Huleh et ont jeté des fusées éclairantes. Des fragments de ces fusées portant des indications en langue russe ont été trouvés au voisinage du village israélien de Hatzor.
2. Le 21 mars, entre 9 et 10 heures du matin, des avions à réaction militaires syriens ont de nouveau violé l'espace aérien d'Israël dans la région du Huleh. Après un bref engagement avec des avions intercepteurs israéliens, les appareils syriens ont été repoussés.
3. Le 21 mars, à 14 h 30, un tir de mitrailleuses a été ouvert contre le village israélien de Tel Katzir à partir des positions militaires situées en territoire syrien aux environs de Upper Tawfik.
4. Le 21 mars, à 21 heures, des positions militaires situées en territoire syrien à l'est du pont de B'not Yaakov ont pris sous le feu de mitrailleuses lourdes, pendant 20 minutes d'affilée, les villages israéliens de Mishmar Hayarden et de Gadot.
5. Le 22 mars, à 10 heures du matin, les forces syriennes ont ouvert le feu sur un groupe de travailleurs israéliens auprès du village israélien de Shear Yeshuv.

Plainte a été portée auprès de la Commission mixte d'armistice au sujet de toutes les attaques mentionnées ci-dessus.

Je dois vous faire part de la profonde inquiétude que causent à mon gouvernement ces agressions répétées, qui sont en violation ouverte de la Convention générale d'armistice israélo-syrienne et du cessez-le-feu arrangé le 17 mars 1962, et qui ajoutent encore à la gravité de la situation décrite dans mes précédentes communications des 19 et 21 mars.

Le représentant permanent

(Signé) Michael COMAY

